

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mars 2017**

PHASE APD DE LA MAIRIE/MDS

Avant la validation de la phase avant-projet définitif, les élus souhaitent que le maître d'œuvre apporte certaines modifications au projet présenté concernant notamment certains accès au bâtiment, la salle d'archivage, l'aspect architectural de l'entrée principale. D'autre part, une réflexion sur l'ensemble du mobilier sera menée.

DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAIRIE

Le conseil retient la proposition de l'entreprise Le Briquer de Plufur pour procéder à la démolition de l'ancienne mairie pour un montant de 4 840 € HT.

ACQUISITION TONDEUSE

C'est la proposition de la société MS Equipement de Lannion qui a été retenue pour la fourniture d'une tondeuse d'un montant de 990 € HT.

INDEMNITES ELUS

Suite à la modification de l'indice brut terminal intervenue au 01/01/2017, passant de l'indice 1015 à l'indice 1022, la fixation des indemnités des élus est calculée sur la base de ce dernier indice.

FLEURISSEMENT

Le plan de fleurissement de la commune a été arrêté : les plants de vivaces seront fournis par le Jardin de Gwen de Plouégat-Guerrand pour un coût TTC de 1480 €. La préparation des différents parterres aura lieu semaines 12 et 15 et la plantation est prévue semaine 17. Toutes les personnes qui souhaitent participer aux journées de plantation sont invitées à s'inscrire à la Mairie ou à la boulangerie.

INVESTISSEMENTS 2017

Le conseil a pris connaissance des différents investissements envisagés au cours de l'année 2017 et qui seront portés au budget primitif.

AGENCE POSTALE

Le bureau de l'Agence postale est situé au 3, rue de la Fontaine, dans les locaux de la Mairie.

DIVAGATION DE CHIENS

A de très nombreuses reprises des plaintes sont parvenues en Mairie concernant la divagation de chiens et les dégâts causés (abolements continus, poubelles renversées, jardins souillés...). Les propriétaires identifiés vont être destinataires d'un courrier et de la circulaire de modalités d'intervention du Centre Animalier de Plérin, auquel il sera désormais fait appel.

Le Maire,
H. GUELOU

